

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU COLLÈGE COMMUNAL

Séance du 11 janvier 2019

Présents : Mme Laurence CRUCIFIX, Bourgmestre-Présidente;
M. Bernard JACQUEMIN, M. Christophe MOUZON, Mme Carole JANSSENS,
M. Bertrand NIQUE et M. Jonathan MARTIN, Membres;
M. Maximilien GUEIBE, Directeur général.

LE COLLÈGE COMMUNAL, en séance à huis clos,

Objet : Repos hebdomadaire dans les commerces: dérogations pour 2019.

Vu la loi du 10 novembre 2006 relative aux heures d'ouverture dans le commerce, l'artisanat et les services ;

Vu que la commune de Libramont-Chevigny n'est pas reconnue comme Centre Touristique ;

Attendu que l'article 15 de cette même loi autorise les Communes non situées en zone touristique de pouvoir déroger au principe du repos hebdomadaire;

Attendu que ces dérogations ne peuvent porter sur plus de quinze jours par an ;

Le Collège des Bourgmestre et Echevins décide, à l'unanimité,

d'accorder pour l'année 2019, les 10 dérogations suivantes aux dispositions des arrêtés prescrivant le repos hebdomadaire :

1. 12 mai 2019 (fête des mères)
2. 09 juin 2019 (fête des pères)
3. 30 juin 2019 (1er week-end des vacances d'été)
4. 07 juillet 2019 (1er week-end des soldes d'été)
5. 01 septembre 2019 (rentrée scolaire)
6. 06 octobre 2019 (week-end du Client)
7. 01 décembre 2019 (week-end du Black Friday)
8. 15 décembre 2019 (ouverture générale des commerces)
9. 22 décembre 2019 (vacances d'hiver)
10. 29 décembre 2019 (vacances d'hiver)

En conséquence, tous les commerçants-artistes Libramontois, dont le jour de fermeture hebdomadaire coïncide avec un des jours précités, auront la faculté de tenir leur établissement ouvert sans devoir pour autant reporter leur jour de fermeture à une date ultérieure.

Les commerces le désirant peuvent introduire une demande de dérogation auprès du Collège Communal afin de définir les cinq derniers jours octroyés en fonction de leur nécessité.

En séance à Libramont-Chevigny, date que dessus.

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Le Directeur général,

M. GUEIBE

Le Directeur général.

M. GUEIBE.

La Présidente.

L. CRUCIFIX.

Pour expédition conforme,

La Bourgmestre.

L. CRUCIFIX.